



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 49934

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale sur les vives inquiétudes ressenties par les chauffeurs de taxis. En effet, un projet de réforme des transports sanitaires, initié par la Caisse nationale d'assurance maladie, entend réserver aux seuls véhicules sanitaires légers (VSL) le transport des malades assis. La mise en place d'une telle réforme aurait des conséquences économiques dramatiques pour les chauffeurs de taxis qui prennent en charge une telle clientèle, et contribuent par la même à remplir une mission d'aménagement du territoire en assurant l'accès aux soins à tous les malades. Aussi, lui demande-t-il de lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49934

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1493